



## Conditions de formation standard

---

### §0 Préambule

- 0.1 Les présentes conditions de formation standard régissent les formations standard achetées par le client auprès de RUBICON. L'étendue des prestations acquises se fonde sur l'offre ou sur le plan de formation figurant sur le site Web de RUBICON.
- 0.2 Si les formations standard de RUBICON sont organisées par RUBICON IT GmbH, le présent contrat est signé avec RUBICON IT GmbH.
- 0.3 Si les formations standard de RUBICON sont organisées par RUBICON IT Schweiz AG, le présent contrat est signé avec RUBICON IT Schweiz AG.
- 0.4 Ces conditions priment sur les dispositions de l'offre ou le plan de formation, sous réserve que la possibilité d'y déroger ne soit pas explicitement prévue.

### §1 Définition des termes

- 1.1 **Formation standard** : RUBICON propose des formations concernant les produits RUBICON. Ces formations peuvent être acquises principalement par inscription sur le site Web de RUBICON. Dans la suite du document, la formation standardisée est désignée par le terme « formation standard ».
- 1.2 **Formation à distance** : si les formations standard ont lieu en visioconférence au moyen d'un logiciel courant, elles sont désignées par le terme « formation à distance » dans la suite du document.
- 1.3 **Formation interne** : les formations standard peuvent également avoir lieu dans les locaux du client. Dans ce cas, l'achat ne se fait pas par inscription sur le site Web de RUBICON, mais sur la base d'une offre individuelle. Ce type de formation standard est désigné par le terme « formation interne » dans la suite du document.
- 1.4 **Environnement système** : les formations standard se déroulent dans un environnement virtuel préparé spécialement pour la formation, afin de permettre des exercices avec les produits de RUBICON, sans accéder à des données réelles ni les modifier. Dans la suite du document, cet environnement virtuel est désigné par le terme « environnement système ».

### §2 Durée, documentation et environnement système des formations standard

- 2.1 La durée d'une formation standard est en général d'une journée de 8 heures, sauf indication contraire dans

l'offre ou dans le plan de formation.

- 2.2 La documentation destinée aux formations standard est mise à disposition par RUBICON au format adapté.
- 2.3 La mise à disposition de l'environnement système pour les formations standard est effectuée suivant les accords définis dans l'offre ou dans le plan de formation, par RUBICON ou par le client.

### **§3 Offre linguistique**

- 3.1 Les formations standard sont en général dispensées en allemand. Si ceci est explicitement stipulé dans l'offre, ou indiqué dans le plan de formation, les formations standard peuvent également être dispensées en français, en italien ou en anglais.

### **§4 Locaux des formations standard et équipements**

- 4.1 La mise à disposition de locaux pour la formation standard est en général effectuée par RUBICON. En cas de formation interne, la mise à disposition des locaux est à la charge du client. Les formations à distance ont lieu en visioconférence au moyen de logiciels courants.
- 4.2 Si les formations standard ont lieu dans les locaux mis à disposition par RUBICON, RUBICON se charge de les équiper de manière adaptée. RUBICON s'assure que chaque participant dispose d'un outil de travail.
- 4.3 En cas de formation à distance, le client est tenu de prévoir un équipement adapté. Le client s'assure par ailleurs que chaque participant dispose d'un poste de travail avec accès opérationnel au réseau.
- 4.4 En cas de formation interne, le client est tenu de prévoir l'équipement adapté des locaux. Le client s'assure par ailleurs que chaque participant a un poste de travail à disposition, avec accès opérationnel au réseau, sauf indication contraire dans l'offre.
- 4.5 RUBICON se réserve le droit de dispenser virtuellement (à distance) les formations standard dans des locaux mis à disposition par RUBICON ou les formations internes déjà prévues, contrairement aux accords d'origine. Cette règle n'est appliquée que si ceci est justifié par un cas de force majeure ou par une décision administrative rendant impossible la prestation de service dans les locaux concernés, ou la compliquant excessivement. Si RUBICON fait usage de cette disposition, le point 11.2 s'applique pour ce qui concerne d'éventuelles annulations du client.

### **§5 Inscription et nombre de participants**

- 5.1 Les inscriptions à la formation standard sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Ceci ne concerne pas les

demandes d'offre pour les formations internes.

- 5.2 L'offre et le plan de formation sur le site Web de RUBICON peuvent préciser un nombre minimum de participants. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, RUBICON n'est pas tenu de fournir la prestation.
- 5.3 Le nombre maximum de participants aux formations standard est limité à 12 personnes. En cas de formation à distance, le nombre maximum de participants est limité à 8 personnes. Seuls les collaborateurs du client sont autorisés à s'inscrire et à participer à une formation standard chez RUBICON.

## **§6 Dates de formation**

- 6.1 Les dates des formations standard sont définies dans l'offre ou le calendrier de dates de formation figurant sur le site Web de RUBICON.
- 6.2 RUBICON est autorisé à tout moment à déplacer les dates de formation standard en proposant une date de remplacement.

## **§7 Modalités de paiement**

- 7.1 Le paiement d'une formation standard doit être effectué à l'avance, sur le compte indiqué par RUBICON dans la facture. Les factures doivent être payées dans les 14 jours à compter de la date de facturation. En cas de défaut de paiement anticipé, RUBICON n'est pas tenu de fournir la prestation.
- 7.2 En cas de refus de paiement de la part du client, RUBICON a la possibilité de résilier le contrat. Si RUBICON décide d'honorer le contrat, RUBICON a le droit de facturer les intérêts légaux de retard sur le montant de la facture due, pour la durée du défaut de paiement.

## **§8 Attestation de participation**

- 8.1 Les participants aux formations standard reçoivent une attestation de participation sous réserve que les conditions suivantes soient respectées. Cette attestation est établie une fois pour chaque participant et uniquement si la formation standard est intégralement payée, si le participant est présent pendant au moins 75 % du temps prévu pour une formation standard et si la personne chargée de dispenser la formation standard ne présente aucune objection à l'établissement de l'attestation de participation. En cas de perte de l'attestation de participation par le participant, RUBICON n'est pas tenu d'établir une nouvelle attestation de participation.



## §9 Photos, enregistrements audio et vidéo

- 9.1 La réalisation de prises de vues, d'enregistrements audio et vidéo des documents mis à disposition par RUBICON, du cours ou des personnes chargées de dispenser la formation standard, ainsi que des participants à la formation standard, est interdite sans exception pendant toute la durée de la formation standard.

## §10 Pas de garantie de réussite de la formation

- 10.1 RUBICON s'efforce de fournir une formation standard présentant un niveau de qualité et de contenus élevé, mais ne fournit à cet égard aucune garantie, quelle qu'elle soit. RUBICON décline par ailleurs toute responsabilité concernant l'accomplissement avec succès de la formation standard par le participant.

## §11 Conditions d'annulation

- 11.1 Les formations standard organisées dans les locaux mis à disposition par RUBICON ainsi que les formations internes peuvent être annulées sans frais jusqu'à 30 jours avant la date de la formation. En cas d'annulation après ce délai, jusqu'à 14 jours avant la formation, le client est tenu de payer 50 % du prix de la formation. En cas d'annulation après ce délai, jusqu'à 7 jours avant la formation, le client est tenu de payer 75 % du prix de la formation. En cas d'annulation après ce délai, le client est tenu de payer 100 % du prix de la formation.
- 11.2 Les formations à distance peuvent être annulées sans frais jusqu'à 7 jours avant la date de la formation. En cas d'annulation après ce délai, le client est tenu de payer 100 % du prix de la formation.

## §12 Responsabilité

- 12.1 La responsabilité de RUBICON pour négligence légère est exclue. La responsabilité de RUBICON est exclue en cas de manque à gagner, d'économies attendues mais non réalisées, de dommages issus de réclamations de tiers et de dommages indirects. Dans les autres cas de dommages, la responsabilité est limitée à 50 % du montant de la prestation concernée. Toutes les demandes de dommages-intérêts expirent dans un délai de six mois à compter du moment où le client a eu connaissance du dommage et de l'auteur du dommage.

## §13 Autres dispositions

- 13.1 RUBICON se réserve le droit de modifier ou d'adapter à tout moment ces conditions de formation, en fournissant un préavis en temps voulu. Les modifications de forme sans conséquence sur les droits du client en sont exclues.
- 13.2 L'application d'éventuelles conditions générales de vente et contractuelles du client est exclue.



- 13.3 En cas de conflit entre les présentes conditions générales en langue française et les conditions générales en langue allemande, la version allemande prévaut.
- 13.4 La nullité d'une des clauses de ces conditions de formation n'affecte pas la validité du reste des dispositions. La disposition nulle est remplacée par une disposition dont l'effet économique est le plus proche possible de celui de la disposition nulle.
- 13.5 Si les formations standard sont organisées par RUBICON IT GmbH, le seul tribunal compétent en cas de litige découlant du présent contrat est le tribunal de Vienne (Autriche) compétent en la matière. La relation contractuelle est régie uniquement par le droit autrichien, à l'exclusion des règles de conflit. L'application du droit de la vente des Nations unies est expressément exclue.
- 13.6 Si les formations standard sont organisées par RUBICON IT Schweiz AG, le seul tribunal compétent en cas de litige découlant du présent contrat est le tribunal de Berne compétent en la matière. La relation contractuelle est régie uniquement par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit. L'application du droit de la vente des Nations unies est expressément exclue.